

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Dellac, M. Duprey, M. Monany



Délibération n° 06-05 du 3 juillet 2025

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI – ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE DANS LES FILIÈRES EN TENSION – CONVENTIONS, AVENANTS ET SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des « pactes locaux des solidarités » conclus entre l'État et les Conseils départementaux d'une part, et entre l'État et les métropoles d'autre part, pour les années 2024-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-IV-10 du 4 avril 2024 relative au pacte local des solidarités (PLS) - Contexte et orientations du département,

Vu sa délibération n°06-02 du 7 mars 2024 ayant approuvé la convention avec « BimBamJob »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions aux associations suivantes :

- CIFCA : 34 500 euros
- Médiation Insertion et Formation : 33 500 euros
- Paris Sud Formation : 64 220 euros
- BimBamJob : 100 875,95 euros
- Les Déterminés : 10 000 euros

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :



- CIFCA
- Médiation Insertion et Formation
- Paris Sud Formation
- Les Déterminés

- APPROUVE l'avenant, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association « BimBamJob » ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits conventions et avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.